

Guide sur l'encadrement aux cycles supérieurs

Pour les directions de recherche



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des études supérieures
et postdoctorales

Guide sur l'encadrement aux cycles supérieurs pour les directions de recherche

La Faculté des études supérieures et postdoctorales est responsable de baliser les principes fondamentaux de l'encadrement, de superviser le cheminement et de soutenir les directrices de recherche et les directeurs de recherche dans leur encadrement des études aux cycles supérieurs.

L'encadrement des étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs est l'une des responsabilités les plus stimulantes et valorisantes pour une professeure ou un professeur. Accepter de devenir directrice de recherche ou directeur de recherche, c'est établir une relation de collaboration active avec son étudiante ou son étudiant, et les défis sont nombreux.

Les directrices de recherche et les directeurs de recherche sont des acteurs de première importance pour l'encadrement et la réussite de l'étudiante ou de l'étudiant, bien que ces derniers aient la responsabilité principale de l'achèvement de leur diplôme. En plus d'une communication ouverte, l'engagement réciproque est valorisé par l'utilisation du plan de collaboration qui permet d'assurer une progression selon les délais prévus et vise à établir une organisation de travail productive et satisfaisante, tant pour l'étudiante ou l'étudiant que pour la direction de recherche.

Dans ce contexte, et afin de valoriser la relation d'encadrement académique, intellectuelle et scientifique pour qu'elle soit la plus productive et la plus bénéfique possible, la Faculté des études supérieures et postdoctorales propose ces thèmes, qui peuvent être discutés dès la première rencontre entre la directrice de recherche ou le directeur de recherche et l'étudiante ou l'étudiant.

Les thèmes discutés portent principalement sur :

1. **Le projet de recherche**
2. **Le cheminement et les exigences du programme d'études**
3. **Les modalités d'encadrement**
4. **L'éthique et la propriété intellectuelle**
5. **Les aspects financiers**
6. **Le soutien et les services institutionnels.**

Le présent document est un complément d'information aux règles applicables en matière d'encadrement aux études supérieures, conformément au [Règlement des études](#) et à la [Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat](#).

Pour plus d'informations, vous êtes invités à consulter le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#), ou contacter: fesp@fesp.ulaval.ca.

1. Le projet de recherche

Lorsqu'une étudiante ou un étudiant vient vous rencontrer pour vous demander de devenir éventuellement sa directrice de recherche ou son directeur de recherche, cette première rencontre peut être le début d'une longue collaboration. Dès lors, il importe de bien la préparer afin d'obtenir le maximum d'informations qui permettront de prendre la meilleure décision possible, tant pour vous que pour l'étudiante ou l'étudiant. Comme la nature même de la recherche sera inévitablement au cœur de vos discussions, bien cerner le projet de recherche constitue l'élément principal à aborder le plus tôt possible.

Voici quelques questions qui peuvent vous y aider :

- Avez-vous discuté des motivations de l'étudiante ou l'étudiant à entreprendre des études supérieures?
- Le projet de recherche proposé par l'étudiante ou l'étudiant s'intègre-t-il bien dans votre programme de recherche? Est-il en lien avec vos propres intérêts de recherche? Le projet vous semble-t-il bien défini? L'étudiante ou l'étudiant en a une idée claire?
- Considérez-vous avoir l'expertise pour encadrer le projet de recherche proposé?
- Avez-vous discuté des aspects relatifs au cadre conceptuel ou théorique, à la méthodologie?
- Compte tenu de ces aspects et du projet de recherche de l'étudiante ou l'étudiant, est-ce souhaitable d'envisager une codirection? Pouvez-vous déjà considérer d'éventuels membres pour le comité d'encadrement?
- Est-ce que le projet de recherche semble convenir à la préparation, aux habiletés et aux connaissances de l'étudiante ou l'étudiant? Par exemple, implique-t-il des manipulations de laboratoire, une connaissance d'un langage de programmation ou un aspect numérique ou mathématique, des exigences particulières en communication, des déplacements fréquents sur un site expérimental, etc.?
- Le projet de recherche demande-t-il une présence très assidue en laboratoire pour une période précise, un relevé systématique de données à intervalle précis? Des exigences particulières concernant la sécurité dans un laboratoire ou l'utilisation de l'équipement?
- Avez-vous discuté du personnel et de l'équipement qui pourront, en moment opportun, accompagner ou être disponibles pour la réalisation du projet de recherche : laboratoire, équipement spécialisé, professionnelle ou professionnel de recherche, support d'un centre de recherche, d'un réseau de recherche ou de l'insertion professionnelle de l'étudiante ou de l'étudiant, etc. ?

2. Le cheminement et les exigences du programme d'études

En tant que professeure-chercheuse ou professeur-chercheur universitaire, vous êtes reconnu pour être spécialiste dans votre domaine avec une expertise approfondie. Pour ces raisons, des étudiantes et étudiants vous sollicitent afin d'entreprendre des études en recherche avec vous. Vous avez aussi des connaissances précises sur ce que devrait être un cheminement réaliste en recherche et sur les exigences particulières du programme d'études de l'étudiante ou de l'étudiant.

- Avez-vous précisé les exigences du programme quant au cheminement de l'étudiante ou l'étudiant, notamment l'examen doctoral, un stage s'il y a lieu, certaines conditions de diplomation, etc.
- L'étudiante ou l'étudiant possède selon vous les habiletés et les connaissances suffisantes pour entreprendre des études supérieures? Une scolarité préparatoire vous paraît-elle indiquée?
- Est-ce que la maîtrise du français ou d'une autre langue pourrait constituer un atout à l'avancement dans le programme d'études ou à la réussite du projet de recherche?
- Avez-vous discuté de la progression attendue dans le programme d'études et de recherche? Quelles seront les principales étapes de réalisation du projet? Quelles sont vos attentes quant à l'avancement du projet de recherche?
- L'étudiante ou l'étudiant souhaite s'engager dans un cheminement à temps plein ou à temps partiel?
- Serait-ce nécessaire de considérer des situations ou des engagements spécifiques en lien avec le cheminement de l'étudiante ou l'étudiant : étudiante-athlète ou étudiant-athlète, professionnelle ou professionnel en exercice, situation parentale, situation de handicap, etc.

3. Les modalités d'encadrement

L'utilisation d'un plan de collaboration est actuellement reconnue dans le monde universitaire comme étant l'outil d'encadrement par excellence qui assure et permet la progression selon les délais prévus, et ce, dans le cadre d'une formation à l'analyse, à l'intervention ou à la recherche. Ainsi, le plan de collaboration permet d'établir une entente claire entre la direction de recherche et l'étudiante ou l'étudiant, et permet aussi de préciser à l'avance certaines modalités d'encadrement qui contribuent directement à la réussite des études.

- Avez-vous discuté et complété avec l'étudiante ou l'étudiant le plan de collaboration ? Avez-vous prévu la révision annuelle de ce plan de collaboration ? Avez-vous transmis copie à la direction de programme?
- Avez-vous convenu de la fréquence et de la forme des échanges et des rencontres individuelles : en personne ou à distance, à la demande de l'étudiante ou l'étudiant ou à la demande de la directrice de recherche ou du directeur de recherche?
- Avez-vous convenu des attentes quant à la préparation de l'étudiante ou l'étudiant pour ces rencontres?
- Avez-vous discuté avec l'étudiante ou l'étudiant du fonctionnement des suivis, par exemple des échéances pour la remise de textes avant les rencontres, des délais de correction ou de rétroaction?
- Avez-vous convenu d'un calendrier sommaire de rencontres pour l'avancement du projet de recherche?
- Avez-vous discuté de l'éventualité d'une codirection de recherche? Est-ce que vous avez discuté de la mise en place du comité d'encadrement?
- Avez-vous convenu d'être informé mutuellement en cas d'absence, d'éléments imprévus, de périodes d'indisponibilité, déplacement international, absence pour maladie, année d'étude et

de recherche, difficulté de réalisation du projet, de poursuite du programme? S'il y a lieu, avez-vous convenu d'une période de vacances estivales?

- Avez-vous convenu, le cas échéant, d'une personne pouvant reprendre temporairement la supervision de recherche? Avez-vous informé l'étudiante ou l'étudiant des étapes à suivre pour la résolution de conflits?
- Avez-vous pris connaissance et discuté de la *Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat*? Avez-vous relu les articles liés à l'encadrement dans le *Règlement des études*?

4. L'éthique et la propriété intellectuelle

Afin d'aider votre étudiante ou votre étudiant dans son projet de recherche et par souci d'équité et de professionnalisme, il est de mise de circonscrire dès le début les règles relatives au statut d'auteur, à la propriété intellectuelle, et à l'éthique.

- Si le projet de recherche implique des sujets humains, avez-vous informé l'étudiante ou l'étudiant des exigences d'approbation du projet de recherche par le comité d'éthique en recherche de l'Université Laval (CERUL)?
- Avez-vous discuté de la propriété intellectuelle des données et des résultats de la recherche? Le projet de l'étudiante ou l'étudiant fait-il partie d'un programme de recherche subventionné, d'une entente contractuelle? Le projet comporte-t-il des aspects confidentiels?
- Avez-vous des attentes particulières à l'égard de la cueillette ou du stockage des données?
- Avez-vous discuté des possibilités éventuelles de publication d'articles scientifiques ou professionnels? Avez-vous convenu de l'ordre des auteurs pour les articles issus de la recherche?
- Avez-vous discuté de la participation possible de l'étudiante ou l'étudiant à des conférences ou des colloques nationaux ou internationaux?

5. Les aspects financiers

Le vieil adage « À l'impossible nul n'est tenu » prend ici tout son sens. Parmi les éléments essentiels à considérer en amont de votre acceptation à diriger l'étudiante ou l'étudiant, la question du financement demeure un sujet de discussion majeur. Bien qu'il soit difficile de connaître quels seront les financements obtenus pour le projet de recherche, il n'en demeure pas moins nécessaire d'aborder dès le début de votre collaboration les réalités financières et les possibles scénarios qui pourront soutenir dans le temps ce projet de recherche.

- Quel sera le financement dont pourra bénéficier l'étudiante ou l'étudiant durant son projet de recherche? Quelles sont les solutions possibles dans l'éventualité d'un épuisement du financement, d'un fonds de recherche ou d'une subvention?
- Avez-vous discuté avec l'étudiante ou l'étudiant des opportunités de travail à titre de professionnelle ou professionnel de recherche, de chargée ou chargé de cours, d'auxiliaire d'enseignement et de collaboratrice ou collaborateur dans le cadre d'un cours? Quel est le lien entre ce travail et le projet de recherche?

- Avez-vous clarifié vos attentes quant aux démarches de l'étudiante ou l'étudiant pour faire des demandes de bourses et du soutien que vous pourriez lui offrir? Si l'étudiante ou l'étudiant est récipiendaire d'une bourse, le support financier initialement prévu est-il maintenu ?
- Avez-vous sensibilisé l'étudiante ou l'étudiant à la diversité des programmes de bourses disponibles, notamment le programme des bourses d'appui à la réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, les différentes bourses du Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval, de même que les autres programmes des grands organismes subventionnaires? Des délais particuliers sont-ils à prévoir d'emblée?

6. Le soutien et les services institutionnels

En plus de soutenir les étudiantes et les étudiants sur le plan scientifique de la recherche, un autre volet vient inévitablement vous interpeler : aider votre étudiante ou votre étudiant à développer ses autres compétences professionnelles complémentaires. Vous souhaitez également vous assurer que vos étudiantes et vos étudiants pourront maximiser leurs études en efficacité et en efficience.

L'Université Laval dispose de plusieurs structures mises en place afin de mieux soutenir les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leurs études. Il est en conséquence utile de bien les informer des règles à respecter durant leurs études supérieures, de même que de les informer des ressources disponibles, et continuer de les encourager à utiliser ces ressources disponibles pour les aider, soit de façon préventive ou soit dans les cas où une situation difficile survient.

- Avez-vous informé l'étudiante ou l'étudiant des principaux aspects réglementaires qui encadrent les études supérieures, notamment le cheminement bidual, la cotutelle, la [Politique sur la conduite responsable en recherche, en création et en innovation à l'Université Laval](#), la [Politique sur la sécurité des séjours à l'international ou dans les régions éloignées du Canada](#)?
- Avez-vous réitéré à l'étudiante ou l'étudiant que des personnes peuvent être consultées en lien avec leur programme d'études : la direction de département, les agentes, agents, conseillères et conseillers à la gestion des études, la direction de programme, ainsi que la Faculté des études supérieures et postdoctorales?
- Avez-vous discuté avec l'étudiante ou l'étudiant des activités contribuant à ses objectifs de développement personnel et professionnel ainsi que du programme de développement des compétences professionnelles de la Faculté des études supérieures et postdoctorales?
- Avez-vous sensibilisé l'étudiante ou l'étudiant à la panoplie des services d'aide et de soutien offerts à l'Université Laval, notamment: le Centre d'aide aux étudiants (CAE), le Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH), le Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF), le Bureau de la vie étudiante (BVE), le Bureau de l'Ombudsman?
- Dans une optique préventive de résolution de conflits, avez-vous informé l'étudiante ou l'étudiant des personnes à consulter lors de situations difficiles ou conflictuelles: la direction de programme, la vice-doyenne ou le vice-doyen aux études ou à la recherche de la faculté, le vice-doyen et la doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales?

Merci pour la qualité de votre encadrement

La Faculté des études supérieures et postdoctorales remercie les professeures et professeurs, directrices de recherche et les directeurs de recherche, pour votre dévouement, votre soutien et pour l'encadrement prodigué aux étudiantes et étudiants inscrits aux cycles supérieurs.

En espérant que ce document puisse vous permettre de continuer votre engagement envers ces étudiantes et étudiants. Votre capacité à les guider, à les encadrer et à les valoriser leur permettra de mieux se réaliser et ainsi, mieux réussir leurs études de maîtrise ou de doctorat.

Merci à toutes et à tous!
